



## Récolte Témoignages xxxxxx

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019** à **00:41**

Bonjour à tous,

Je me permets de faire un nouveau topic malgré le nombre de sujets similaires pour plusieurs raisons, dont je vais vous faire part.

Tout d'abord, actuellement sous dossier de contentieux et bientôt, selon leurs menaces, sous un huissier, j'aimerais porter plainte et monter un dossier complet contre l'organisme xxxxxx.

Je me suis fait avoir malheureusement comme pas mal de monde que j'ai pu voir sur les forums, à un moment où j'étais en détresse et où je me posais beaucoup de questions sur mon avenir.

J'ai alors signé un contrat afin de passer le concours ASPTS en Mai 2019, que je n'ai pas obtenu évidemment parce que leur préparation et leur programme n'étaient pas à jour avec l'examen demandé. Aucune réelle préparation à ce qui nous était demandé.

Bref, je contacte un avocat, j'évoque la loi sur les contrats qui stipule que puisqu'ils n'ont pas respecté le premier article du contrat qui nous est lié que je révoque ce contrat et que je ne paierai rien. Ils ont fait la sourde oreille et aujourd'hui m'envoie leurs contentieux depuis 5 mois déjà.

Aujourd'hui, je vais porter plainte, et je suis prêt à aller jusqu'au Tribunal parce que je refuse de payer cette somme grotesque par rapport à la qualité de leurs cours donnés et non respect du programme. Parce que j'étais censé obtenir ce diplôme grâce à eux. Sauf que jamais je le ne pourrais étant donné qu'ils ne sont pas à jour (et j'ai tout gardé en preuves)

Alors me voilà, ici. J'aimerais récolter un maximum de témoignages, similaires abus, harcèlement tout ce qui pourra nous aider dans ce dossier... Je peux vous donner un e-mail si

vous le souhaitez sur lequel vous pourrez m'envoyer vos expériences..

J'espère pouvoir compter sur vos expériences et qu'elles me seront utiles et qu'elles porteront en notre faveur contre cet organisme

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019** à **02:27**

Bonjour,

Le motif exact n'est pas "posé". Mais je vais porter plainte pour plusieurs choses ; d'abord parce que les lettres reçues de la part du service contentieux sont fausses et imitent des vraies déclarations d'huissiers.

Et surtout, pour non respect de l'article 1 du contrat qui nous est lié. Étant donné que ils n'ont pas respecté leur devoir envers moi, avec ce contrat qui nous est lié je suis dans mon droit de l'annuler. C'est ce que me dit mon avocat justement. Et c'est ce pourquoi je compte " Porter plainte".

J'entends votre comparaison. Mais entre un pot de confiture à 3€ et une formation à 2000€ la différence est assez conséquente et les répercussions aussi.

De plus, il faut bien entendre que la formation proposée qui est censée nous permettre d'obtenir ce concours, ne nous le permet pas. Puisqu'ils ne sont pas à jour avec le programme.

Par **Lag0**, le **04/11/2019** à **06:37**

[quote]

Et surtout, pour non respect de l'article 1 du contrat qui nous est lié. Étant donné que ils n'ont pas respecté leur devoir envers moi, avec ce contrat qui nous est lié je suis dans mon droit de l'annuler. C'est ce que me dit mon avocat justement. Et c'est ce pourquoi je compte " Porter plainte".

[/quote]

Bonjour,

Une plainte suppose une infraction pénale, or, ce que vous décrivez là est purement un différent civil. Etonnant que votre avocat ne vous ait pas expliqué la différence...

Par **morobar**, le **04/11/2019** à **07:35**

Bonjour,

EN clair porter plainte signifie le classement vertical de la dite, on est devant une affaire

purement civile.

Mais c'est vrai que déposer plainte c'est permis à n'importe qui, il suffit de se déplacer dans un commissariat et avec un peu de chance et un agent accueillant et c'est fini.

Mais opérer une saisine sur le plan civil c'est une autre paire de manche.

ET pourtant si on veut faire valoir ses droits, c'est la seule solution.

[quote]

nous permettre d'obtenir ce concours,

[/quote]

Aucune obligation de résultat.

Par **amajuris**, le **04/11/2019 à 09:08**

bonjour,

si vous avez consulté un avocat, celui-ci a du vous dire qu'il ne s'agit pas d'infractions pénales mais d'un litige de droit civil donc il vous faut assigner cet établissement et non déposer une plainte qui sera refusée.

salutations

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019 à 09:59**

C'est bien pour cela que j'avais indiqué plainte entre guillemets, je n'avais plus les termes exactes en tête.

Parce qu'il m'a conseillé plusieurs choses différentes. Pour à la fois, Sorrec, leur officine de recouvrement et à la fois Cours Servais.

Quant au fait d'assigner cet établissement ? Comment cela se passe ?

Quant aux résultats, je comprends qu'ils n'aient aucune obligation de résultat, sauf que vous trouvez ça normal vous qu'on vous dise que grâce à cette formation vous avez toutes les chances d'obtenir ce diplôme et qu'en fait ils vous mentent outrageusement et que cette formation n'est nulle autre que fausse ?

Et non malheureusement, l'avocat ne m'a pas expliqué la différence ou alors j'ai oublié de le noter.

Je le remercie déjà énormément de m'avoir aiguillé et reçu pour un rendez-vous gratuit qui a duré plus de 20mn.

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019** à **10:37**

Bonjour,

Je viens de regarder je vais alors envoyer un courriel au greffe du Tribunal d'instance de ma ville, ou plutôt à celle de Montrouge étant donné que le siège social de l'entreprise y est.

J'ai de même fait une demande de devis auprès de plusieurs avocats ayant le droit à l'aide juridictionnelle.

J'espère en tout cas pouvoir avoir tout de même votre avis et/ou des témoignages qui nous permettra d'obtenir gain de cause..

Par **jodelariege**, le **04/11/2019** à **10:55**

bonjour

je ne travaille pas pour des écoles à distance mais je pense que:

on ne vous ment pas quand on vous dit qu'une formation quelle que soit vous donne toutes les chances d'obtenir un concours :une chance oui une garantie non ... on pourra vous répondre que vous n'avez pas suivi les cours assiduellement ou que vous n'aviez pas le niveau pour les suivre..

de plus il s'agit d'un concours plus dur à obtenir qu'un diplôme.....vous pouvez avoir de bonnes notes à votre concours mais il y a un nombre limité de gagnants....

comment savez vous que la formation est fautive? avez vous d'autres cours pour le même concours à préparer comme exemple?

il va falloir prouver vos dires et non dire c'est faux... il faut des preuves ..... pour le moment je n'en vois pas ...

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019** à **11:16**

J'ai suivi tous les cours qui m'ont été donnés. J'avais 18 de moyenne générale sur le site. J'avais plus que le niveau pour obtenir ce concours, certes les places sont limitées mais cela ne change en rien.

J'ai gardé toutes les preuves que j'ai, je ne les ai juste pas expliquées ici. J'ai gardé les versions papiers du concours sur lesquelles ils nous demandent des connaissances auxquelles ils étaient censés nous préparer. Et sur lesquelles ils ne nous donnent aucune information.

Et c'est là où justement ils n'ont pas respecté leurs droits contractuels ; parce qu'il est stipulé noir sur blanc que l'organisme est censé nous préparer au concours de A à Z. Or, ce n'est

pas le cas.

Par **amajuris**, le **04/11/2019 à 13:41**

vous écrivez " J'avais plus que le niveau pour obtenir ce concours, " , or il semble que le jury de ce concours, n'ai pas partagé pas votre avis.

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019 à 13:44**

Je m'en doutais de cette réponse.

J'ai tout de même l'impression de passer pour le méchant dans l'histoire c'est assez dingue.

On me dit que j'avais peut-être pas les compétences, en tout cas j'avais le niveau pour accéder au concours et au diplôme. Si, évidemment les cours avaient été complets.

Par **jos38**, le **04/11/2019 à 14:23**

bonjour. quand vous dites "n'était pas à jour", vous voulez dire que vous avez eu au concours un ou des sujets que l'école ne vous a pas fait étudier en cours d'année? ou ce qu'ils vous ont enseigné ne correspondait plus à la réalité le jour du concours?

Par **Nemebetas**, le **04/11/2019 à 15:17**

Bonjour,

Nous sommes un peu dans les deux cas à vrai dire.

Sur une dizaine de sujets, ce qui nous demandait n'avait pas été étudié dans l'année.

Et sur d'autres matières, ce qui nous enseignait ne correspondait plus à la réalité.

En effet, si ça n'avait été qu'une question ou deux questions il est vrai que je m'en serrais pris à moi-même.

Mais là, quand il s'agit d'une dizaine de sujets sur lesquels ils n'étaient pas à jour, cela remet tout en question... Surtout par rapport au prix.